13 décembre 2021

Inauguration de la station d'épuration de PONT-À-MARCQ. Ouvra Reçu en préfecture le 26/10/2022 ENNEVELIN et destiné à traiter les eaux usées des communes d'AVELIN, ENNEVE PUBLIÉ LE PONT THIBAUT FLAT CANQUE), MERIGNIES, MONS-EN-PEVELE (MARTINVAL), PONT-A-MARCQ ED: 059-200030633-20221020-20221129-DEement de 9 970 EH.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022



SIDEN-SIAN	1 965 559 € HT
Avance remboursable AEAP*	993 741 € HT
AEAP*	552 668 € HT
Montant total des travaux	3 511 968 € HT





13 décembre 2021

Inauguration de l'unité de désodorisation de l'aire de stockage des boues de la station d'épuration d'ORCHIES. Destinée à traiter les boues produites par les stations de CAMPHIN-EN-PÉVÈLE, COBRIEUX, CYSOING et **ORCHIES**, elle dispose d'une capacité de traitement de 26 900 EH.



SIDEN-SIAN	790 000 € HT
Montant total des travaux	790 000 € HT



Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Les Rencontres de Territoires, un rendez-vous indispensable

Après un an d'absence, les Rencontres de Territoires ont de nouveau pu être organisées à travers nos départements. Ces rendez-vous ont prouvé à tous la nécessité de se retrouver pour échanger sur les problématiques locales.



Programmées à la fin de chaque année pour rassembler les élus de toutes les communes et de tous les groupements de communes qui adhèrent au Syndicat, les Rencontres de Territoires n'avaient pas pu se dérouler en 2020 du fait de la crise sanitaire. A titre exceptionnel, une consultation écrite sur les programmes de travaux avait été menée afin de compenserautant que possible cette annulation.

Cependant, ce moment d'information et d'échanges entre le SIDEN-SIAN et ses collectivités membres s'avère irremplaçable.

C'est pourquoi, profitant d'une brève accalmie dans la pandémie, les Rencontres de Territoires ont été organisées entre novembre et décembre 2021. Celles-ci ont porté sur les progrès opérés par le SIDEN-SIAN dans l'exercice de ses compétences, et ce malgré la crise sanitaire. Elles ont permis de présenter la programmation des investissements sur l'ensemble du mandat municipal en cours dans les domaines de l'Eau, de l'Assainissement et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), ainsi que l'évolution en cours d'élaboration de notre tarification.

Au-delà, le fonctionnement démocratique et participatif de ces réunions a de nouveau offert aux élus de nos collectivités adhérentes l'opportunité d'évoquer directement leurs souhaits et leurs attentes, avant que nos instances n'adoptent nos programmes de travaux et ne votent notre budget pour 2022.

MARDI 23 NOVEMBRE 2021

ARRONDISSEMENT de DOUAI

ARRONDISSEMENT de LILLE

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

ARRONDISSEMENT de CAMBRAI

VALENCIENNES MÉTROPOLE

MERCREDI 1 DÉCEMBRE 2021

PORTE DU HAINAUT

ARRONDISSEMENT d'AVESNES-SUR-HELPE

LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

ARRONDISSEMENT de DUNKERQUE

MARDI 7 DÉCEMBRE 2021

DÉPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

DÉPARTEMENTS de L'AISNE et de la SOMME







+ de 300

Élus Municipaux présents aux Rencontres de Territoires 2021





Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

16 décembre 2021 : les élus du SIDEN-SIAN votent une tarification plus juste et écoresponsable

Toujours vigilant face à une ressource en eau potable de plus en plus rare, le SIDEN-SIAN Noréade a adopté en décembre 2021 une nouvelle stratégie tarifaire pour inciter ses usagers à mieux la consommer. Après plus d'un an de réflexion et dans la continuité de nombreuses actions menées pour préserver cette ressource, les élus du Comité Syndical du SIDEN-SIAN ont voté ces nouveaux tarifs visant à être plus justes pour une consommation de l'eau plus responsable. La nouvelle tarification des Régies publiques SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement pour application dès 2022.

Les nouveaux tarifs dans le détail

La part fixe « abonnement » baissera sur la facture des abonnés dès janvier 2022, avec une réduction de 20 € pour la part fixe « assainissement collectif » à compter de janvier, suivie en juillet d'une réduction de 10 € pour la part fixe « eau potable ». Pour la part variable, une tarification progressive sera mise en place sur les consommations enregistrées sur l'année 2022, avec un seuil de déclenchement d'une seconde tranche tarifaire qui a été fixé à 80 m³/an, la moitié des abonnés Noréade consommant moins de 80 m³/an. Sur un an, la facture des foyers consommant moins de 80 m³/an (50 % des abonnés Noréade), baissera ou sera stable. Les 16 % des abonnés consommant entre 80 et 110 m³/an (110 m³/an étant la consommation normale d'un foyer de 6 personnes) verront leur facture annuelle augmenter de moins de 18 €, soit un prix de l'eau stable compte tenu de l'accélération de l'inflation.

Une tarification écoresponsable compatible avec un ambitieux plan d'investissement

Cette nouvelle tarification vise à alléger la facture des foyers consommant peu d'eau potable et à inciter ceux qui en consomment beaucoup à être plus responsables dans leur usage d'une ressource limitée. Pour Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies, « l'eau potable n'est pas une marchandise que le SIDEN-SIAN et ses Régies souhaiteraient vendre toujours davantage. L'heure est désormais à la prise en compte par tous les usagers, particuliers comme professionnels, de la raréfaction de la ressource en eau ».

Pour accompagner les usagers dans cette transition tarifaire et les aider à réduire leur consommation en eau, le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement ont mis en place une campagne de communication sur les écogestes et les bonnes pratiques à adopter. En parallèle et de manière graduelle, le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement mettront également fin aux tarifs dégressifs actuellement en vigueur pour certains usagers professionnels, de manière à les inciter à réduire eux aussi leur consommation d'eau potable.

Enfin, ce changement dans la structure des tarifs laisse inchangé le montant total qui est perçu sur l'ensemble des abonnés par le SIDEN-SIAN et ses Régies. De ce fait, les nouveaux tarifs préservent la capacité d'investissement du SIDEN-SIAN – Noréade, qui ont mis en œuvre un Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026, dans lequel sont inscrits 222 millions d'euros d'investissements pour l'eau potable et 240 millions d'euros d'investissements pour l'assainissement dans ses collectivités adhérentes, soit environ 730 communes.



Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE



À CHAQUE COMPÉTENCE SON EXPERT!



Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Blandine GALLOIS, Adjointe Technique Eau Potable

L'eau potable est la première compétence du SIDEN-SIAN, celle qui a donné naissance au SIDEN en 1950. Dans les Centres d'Exploitation de Noréade, le service Eau Potable est sous la responsabilité du Directeur, secondé par un(e) adjoint(e). Rencontre avec Blandine GALLOIS, Adjointe Technique Eau Potable au Centre d'Avesnelles.



Pouvez-vous nous expliquer le rôle de l'Adjoint(e) Technique Eau dans les centres ?

L'Adjoint Technique Eau fait la jonction entre le Directeur du Centre et les équipes terrain. J'ai sous ma responsabilité entre 25 et 30 agents qui sont des magasiniers, électriciens, agents réseau d'eau potable, agents de production, responsables d'équipe et surveillants de travaux. Je m'occupe également du budget du centre et je prévois les travaux d'une année à l'autre en collaboration avec le Directeur, avant proposition aux services du siège. Une fois cette programmation validée par le bureau d'études et les élus, je m'assure de sa réalisation en supervisant les chantiers, en collaboration avec les surveillants de travaux.

Êtes-vous la responsable de l'acheminement de l'eau potable vers les abonnés ?

Au niveau du savoir-faire, il faut avoir de solides bases dans de nombreux domaines. Lors de mes études supérieures, j'ai d'abord obtenu un BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU) spécialisé dans l'hydraulique, avant d'obtenir un DUT Génie Electrique et Industriel puis un diplôme d'Ingénieur Maître en Automatisme et Maintenance. Mes expériences professionnelles passées m'ont permis de mettre en pratique ces connaissances tout en continuant d'apprendre, puisque j'ai réalisé mon dernier diplôme en apprentissage. Avant d'intégrer le SIDEN-SIAN - NOREADE en 2008, je m'étais, par exemple, spécialisée dans le traitement de l'eau et la supervision. Ensuite, il faut savoir



se renouveler et apprendre des nouvelles technologies ou législations qui peuvent influer sur notre quotidien.

Pour le savoir-être, en interne, il faut pouvoir écouter et comprendre les demandes des agents du centre. En externe, je dois savoir traiter les demandes des maires de nos communes adhérentes, qui sont nos premiers interlocuteurs. Dans l'Avesnois, Noréade est présent depuis 1950 et les élus ont l'habitude de notre fonctionnement. Néanmoins, lors de nouveautés comme l'acquisition de la compétence Défense Extérieure Contre L'Incendie en 2014, être pédagoque et disponible s'est avéré indispensable.

Votre zone d'action est-elle étendue?

Dans notre centre, 88 communes sont adhérentes à la compétence eau potable et/ou à la compétence DECI. Le secteur est très rural et les habitations sont assez dispersées, ce qui complexifie la surveillance du réseau. Heureusement, les technologies actuelles et la présence des agents dédiés à la recherche de fuite nous permettent de contrôler au mieux le rendement de nos réseaux.

La pérennité de la distribution en eau potable est liée à deux facteurs : sa qualité et sa quantité. Pouvez-vous nous indiquer la situation dans l'Avesnois?

L'eau est l'aliment le plus contrôlé en France, donc sa qualité sur le territoire de Noréade est assurée. Dans l'Avesnois, nous surveillons les éventuelles traces de pesticides, mais l'eau distribuée est fiable et conforme. La quantité de la ressource en eau est assurée par plusieurs moyens :

- La recherche de fuites avec un service dédié et la multiplication de compteurs permettant une surveillance plus précise de nos réseaux ;

- Le renouvellement de nos conduites fuyardes ;
- La sécurisation de chacune de nos collectivités par plusieurs Unités de Distribution d'Eau potable (UDI) pour prévenir les épisodes de sécheresse.

Dans le futur, nous comptons sur l'autorisation de la valorisation des eaux d'exhaure issues des carrières de l'Avesnois comme nouvelle source d'eau potable pour nous permettre d'être plus sereins au niveau de la quantité d'eau disponible sur notre territoire.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Gwenaëlle JALLAY, Agent GISA

Compétence du SIAN, créé en 1971, puis du SIDEN-SIAN depuis 2009, l'Assainissement Collectif connaît une actualité particulière depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Gwenaëlle JALLAY, conductrice de station d'épuration et agronome du Centre d'Exploitation de Le Quesnoy depuis 2014, fait le point sur la situation.



Quelle est votre formation?

J'ai intégré les effectifs du SIDEN-SIAN Noréade à la suite de l'obtention d'un BTS GEMEAU « Gestion et Maîtrise de l'Eau ». J'ai toujours voulu travailler sur des problématiques environnementales, au contact du monde agricole. Le Centre d'Exploitation de Le Quesnoy cherchait une personne comprenant les enjeux de l'épandage pour les agriculteurs. Je suis donc devenue agent GISA-Agronome (Gestion Interne des Systèmes Assainissement) en 2014.

Quelles sont vos missions au sein de Noréade?

Je coordonne le schéma d'épandage des boues issues de nos différentes stations d'épuration. Nous sommes deux à occuper ce poste au centre de Le Quesnoy. Avant l'apparition de la COVID- 19, seule la STEP de Crespin produisait des boues chaulées à hauteur de 600 tonnes par an. Au début de la pandémie, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) a indiqué dès avril 2020 qu'il était obligatoire d'hygiéniser les boues avant épandage. Aujourd'hui, l'ensemble des boues liquides sont donc dorénavant hygiénisées par chaulage avant d'être distribuées aux agriculteurs.

Combien de tonnes de boues sont produites sur votre secteur ?

Nous produisons presque 4 000 tonnes de boues par an. Celles-ci sont majoritairement épandues dans le Bavaysis, le Quercitain et l'Ecaillon, et proviennent de 22 des stations d'épuration dépendant du centre de Le Quesnoy. Avant l'épandage des mois d'août et septembre, elles sont hygiénisées sur le site des stations d'épuration de Bavay, Le Quesnoy ou Saulzoir.



Quel est l'intérêt pour les agriculteurs d'utiliser ces boues ?

Les boues chaulées possèdent des vertus nutritives qui s'adaptent parfaitement aux sols du secteur. Par exemple, dans le Quercitain, les sols ont naturellement un PH assez faible. Par l'utilisation de nos boues, les agricultures optimisent le rendement de leurs cultures par un moyen naturel, non agressif pour les sols, et extrêmement contrôlé. L'aspect économique est également important : en utilisant nos boues, les agriculteurs n'ont pas à investir dans des engrais dont le prix est en constante augmentation.

Est-ce que le passage de boues liquides à boues hygiénisées a modifié vos relations avec les agriculteurs ?

Sur le secteur de Le Quesnoy, nous avons au total 15 agriculteurs partenaires. Certains n'ont plus accepté nos boues après la mise en place des nouvelles règles, parce que leurs nouvelles valeurs nutritives ne leur convenaient plus. Cela restait très marginal car les autres, producteurs de maïs, colza, blé ou encore des betteraves ont rapidement réalisé que les boues chaulées convenaient parfaitement à leurs cultures.

Voyez-vous la nouvelle réglementation concernant l'hygiénisation des boues se pérenniser dans le monde « post-COVID-19 » ?

Bien que les changements causés par la crise sanitaire aient engendré des coûts supplémentaires, aujourd'hui, on réalise que les boues chaulées sont plus faciles à entreposer et que les agriculteurs ont pris l'habitude de travailler avec. Pour cela, un retour en arrière me semble assez peu probable et l'hygiénisation par le chaulage des boues peut perdurer, même dans le monde post-COVID-19.



Nos compétences // Assainissement Non Collectif

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Julien SEILLE, Conseiller Assainissement

Sur le territoire de compétence du SIDEN-SIAN, presque 30 000 logements ne pourront jamais être raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est en charge de la vérification de la conformité des installations. Rencontre avec Julien SEILLE, Conseiller en Assainissement à Pecquencourt Sud.



Pouvez-vous présenter votre parcours chez Noréade ?

Je suis agent au Centre de Pecquencourt-Sud depuis octobre 2017. Initialement, j'étais en charge du contrôle des installations d'assainissement chez les entreprises. Cette mission temporaire se faisait en lien avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. A la fin de celle-ci, je suis devenu Conseiller Assainissement en 2019.

Quel est votre périmètre d'action?

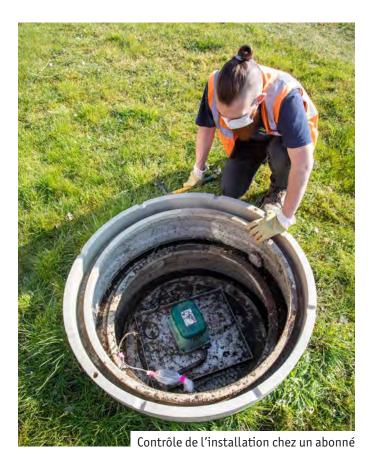
Je travaille sur les communes adhérentes du Centre de Pecquencourt-Sud, soit 80 communes réparties entre le Nord et le Pas-de-Calais, pour 5 000 abonnés au SPANC.

Quelles connaissances devez-vous avoir pour mener à bien vos missions ?

Je dois connaître la législation relative à l'assainissement non-collectif, le mode de fonctionnement des différentes installations rencontrées et la nature des sols de mon périmètre d'action. Ce dernier élément permet de connaître le taux de perméabilité des sols et de juger l'efficacité de traitement d'une installation.

Voyez-vous une différence de caractéristiques des sols sur notre territoire ?

Dans les Hauts-de-France, en général, la topographie est relativement plane, il y a peu de relief. A mon échelle, je



vois néanmoins une disparité entre le Nord, où les sols sont argileux ou marécageux avec de la craie en profondeur, et le Pas-de-Calais, où les sols sont peu perméables avec de la craie en faible profondeur. La nature de ces sols donne des indications sur la filière d'assainissement non collectif idéale.

Quand intervenez-vous chez les abonnés?

J'interviens généralement lorsqu'il y a un projet de renouvellement des installations, de rénovation d'une habitation ou lors de l'achat d'un bien immobilier. Ces moments sont liés à la réalisation d'un diagnostic assainissement



Vérification de la conformité du logement avec le notaire

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

pour vérifier que to Reçu en préfecture le 26/10/2022s installations sont conformes, l'a Publié leen est informé. Se les ne le sont pas, il faut réaliser (D:059-200030633-20221020-2022_129-DE

Si l'abonné souhaite vendre sa maison, un diagnostic assainissement devra également être fourni au futur acquéreur, car il est obligatoire, au même titre que le Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

Conseillez-vous l'abonné sur la marche à suivre si une installation est déclarée nonconforme?

Je me dois d'être très pédagoque, car peu de personnes sont familières aux enjeux de l'assainissement non collectif. J'explique qu'une mise en conformité permet de préserver les ressources en eaux souterraines et de veiller à la salubrité publique. Ensuite, je présente les différentes étapes à venir pour l'abonné:

- La réception d'un dossier de conception réalisé par un Bureau d'Etude;
- La réalisation des travaux par une entreprise choisie par ses soins;
- La vérification de la nouvelle installation par Noréade.

Afin de rassurer l'abonné, j'essaie de me rendre disponible à chacune des étapes vers la mise en conformité. Noréade étant le délégataire du Maire dans les communes adhérentes, je pense que les abonnés n'en attendent pas moins.



Comment voyez-vous votre métier évoluer?

L'évolution du métier est difficile à prédire, mais nous avons toujours évolué en fonction de la réglementation. Les enjeux environnementaux et sociétaux étant en perpétuelle évolution, il est probable que les critères de contrôle changent également.

Nos compétences // GEPU

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Julien LECUYER, Diagnostiqueur Assainissement

Service public à caractère administratif, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Le SIDEN-SIAN est chargé de la création, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des dispositifs de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire des collectivités lui ayant transféré cette compétence. Julien LECUYER, Diagnostiqueur Assainissement rattaché au Centre d'Exploitation de La Gorgue, fait un état des lieux de cette compétence en 2021.



Pouvez-vous nous présenter la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ?

Pendant longtemps, la gestion des eaux pluviales avait pour but de collecter et rejeter le plus vite possible les eaux pluviales vers le milieu naturel. Nous étions dans une logique de réussite par le « tout canalisation ». Aujourd'hui, nous œuvrons pour une gestion intégrée des eaux pluviales urbaines afin que l'eau de pluie soit retenue le plus près de là où elle tombe, ce qui implique de ne plus penser uniquement « imperméabilisation, collecte, évacuation » lors des aménagements publics et privés. En elle-même, la compé-

tence GEPU ne permet malheureusement pas d'aboutir à une prise en charge totale de la gestion intégrée des eaux pluviales car de nombreuses autres compétences sont concernées : voirie, espace vert, urbanisme... Seuls les projets issus d'une synergie entre les acteurs de ces compétences permettent une gestion collective des eaux pluviales qui prévient les risques d'inondations et préservent le milieu récepteur. La gestion des eaux pluviales et celle des eaux usées sont intimement liées, car les eaux pluviales sont parfois historiquement collectées dans le même réseau et sont donc mélangées aux eaux usées... Il faut alors « soulager » le réseau lors des fortes pluies vers le milieu naturel. La loi encadre et limite de plus en plus cette pratique, le diagnostiqueur assainissement doit alors travailler en ce sens.



En quoi consistent vos missions chez Noréade?

Mes missions se déclinent en deux temporalités :

- Sur le court terme, je dois déceler les arrivées d'eaux claires critiques dans les réseaux d'assainissement. Je m'appuie sur les données d'autosurveillance, sur des observations de terrain et sur des campagnes de mesure spécifiques pour mesurer ainsi le « pouls » de nos réseaux, vis-à-vis du respect des taux de déversement fixés par la règlementation et validés par l'agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP). En cas de dépassement, je dois réaliser un diagnostic spécifique et établir un plan d'action afin d'atteindre le respect de la réglementation dans le délai fixé par l'AEAP.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022 - Sur le long terme, Régulen préfecture le 26/10/2022cs permanents de notre réseau d'a Rublié les sement. Au centre de La dorgue, nous avons enviro 107: 059-2000/30633-20221020-2022_1129-DESpon-

sabilité. Il faut donc identifier les réseaux qui pourraient être défectueux dans le futur afin de les inscrire dans notre Plan Pluriannuel de Programmation.

Quelles sont les qualités requises pour devenir Diagnostiqueur Assainissement?

Tout d'abord, il faut une solide connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des ouvrages. Il est important d'être à l'aise avec les outils métrologiques et informatiques car nos mesures permettent d'analyser et optimiser le fonctionnement de nos réseaux. Le Diagnostiqueur Assainissement doit être capable de travailler en parfaite coopération avec les collègues des métiers de l'assainissement (Agent GISA et Responsable RECO dans le centre, services supports au Siège) et acteurs publics ayant une influence sur l'assainissement pluvial et usé (Collectivités, autres Syndicats d'assainissement).

Quels sont les risques liés à un débordement en Station d'Epuration ou sur un réseau d'assainissement?

Le principal risque est écologique car un afflux d'eaux claires mélangées avec des eaux usées peut créer un dysfonctionnement de la station d'épuration et aura des conséquences néfastes sur l'environnement. Si, malgré nos actions préventives, cela se produit, je dois mesurer les quantités de déversement et les impacts sur le milieu naturel.

Quelles sont les évolutions possibles pour la compétence GEPU?

Il est probable que la GEPU prenne une part plus importante dans la gestion globale des eaux pluviales au niveau des territoires, et que la règlementation accentue la pression sur les collectivités pour prévenir les risques d'inondations inhérents au dérèglement climatique. Dans ce cas, nous devrons nous adapter à ces nouvelles réglementations, et la collaboration entre les différents acteurs des compétences liées à l'eau pluviale sera certainement la clé.

ection d'une canalisation par caméra afin de déceler l'arrivée d'eaux claires dans le réseau d'assainissement







Nos compétences // Défense Extérieure Contre l'Incendi

Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Florian PARENT, Projeteur DECI

Compétence prise par délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN, réuni le 19 novembre 2014, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence à caractère administratif consistant à garantir la fourniture d'eau aux services de secours en cas d'incendie, notamment grâce à l'installation de poteaux incendie ou de citernes. Florian PARENT, Projeteur DECI, nous présente cette compétence à travers son métier.



Quand avez-vous intégré les effectifs du SIDEN-SIAN – NOREADE ?

Je suis Projeteur DECI depuis avril 2019. J'ai rejoint les effectifs du SIDEN-SIAN à la suite de l'obtention d'un Master en Ecologie spécialisé dans le Système d'Information Géographique (SIG). A mon arrivée, une formation interne m'a permis d'assurer mes missions actuelles.

En quoi consistent ces missions?

Je dois m'assurer que la protection des communes adhérentes à la compétence DECI soit en conformité, ou en voie de l'être, avec les objectifs fixés à horizon 2026 par le Syndicat, à savoir:

- Protéger les regroupements de bâtiments supérieurs à 50 habitations ;
- Protéger tous les bâtiments publics (écoles, mairies, salles polyvalentes);
- Permettre à chaque commune d'atteindre un taux de conformité minimal de 50%.

Pour cela, nous croisons nos bases de données cartographiques avec celles fournies par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de nos départements d'action. Cela nous permet d'étudier le taux de protection de chaque commune et donc d'identifier dans quel secteur un renforcement est nécessaire.

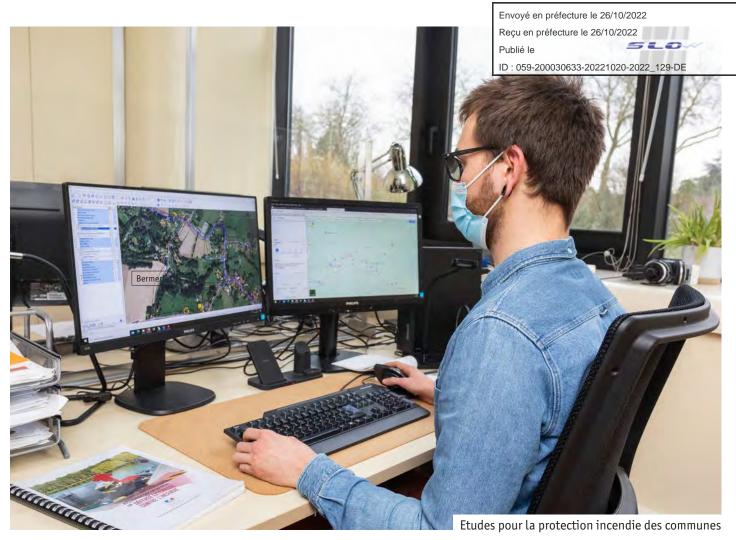
Comment renforcez-vous la protection des communes adhérentes ?

Après vérification de la conformité de notre base de données, nous étudions en interne le meilleur moyen de renforcer la protection d'une commune. Cela peut être par l'installation d'une citerne incendie, l'augmentation du diamètre du réseau

d'eau ou la pose de nouveaux poteaux incendie. Ensuite, nous soumettons ce plan de protection au SDIS. Après validation, nous envoyons l'ensemble des documents établis au maire de la commune étudiée sous forme d'arrêté. C'est l'ultime étape avant travaux.

La stratégie de protection d'une commune dépend-elle de sa situation géographique ?

Si une commune adhérente se situe dans le Nord, l'Aisne ou le Pas-de-Calais, les règles de protection établies par les différents SDIS changent. Nous devons nous adapter aux règles en vigueur selon les départements. Le SIDEN-SIAN ayant acquis la compétence DECI en 2014, nous avons





l'habitude de prendre en compte les spécificités de nos interlocuteurs du SDIS. D'ailleurs, leurs retours sur notre mode de fonctionnement sont extrêmement positifs.

Quelles sont les demandes des différents SDIS afin d'assurer la protection d'une commune?

Généralement, nous devons nous assurer que nos installations et le débit d'eau fourni permettent de couvrir efficacement une zone donnée. Nos citernes et hydrants doivent donc être espacés selon des règles très strictes, et le débit d'eau à disposition des pompiers doit être suffisamment fort. Nous inspectors nos installations tous les trois ans afin de vérifier leur conformité.

Ya-t-il des spécificités propres au SIDEN-SIAN dans la gestion de la compétence DECI?

Nous avons développé nos propres outils afin d'établir les plans de protection de nos communes. Les algorithmes qui nous permettent d'étudier les positions de nos installations ont été développés en interne, par la Direction des Systèmes d'Informations (DSI). Également, la compétence étant prise depuis 2014, notre expérience permet de nous adapter aux besoins de nos différents interlocuteurs. Par exemple, après discussion avec les maires des communes adhérentes, nous nous dirigeons vers une dématérialisation des arrêtés.

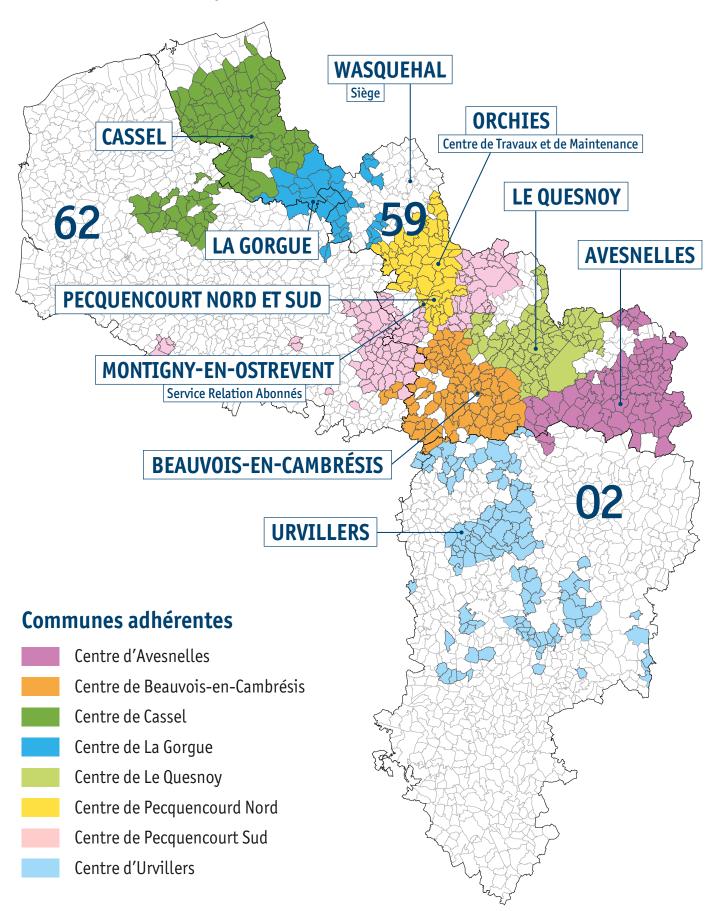


Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Nos Centres, où nous trouver?





NOUS CONTACTER

WASOUEHAL

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

23, avenue de la Marne - CS 90101 59443 WASOUEHAL CEDEX

Contact: 03.20.66.43.43

Mardi, Mercredi et Jeudi

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Lundi et Vendredi

8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

AVESNELLES

51, route d'Etroeungt (RN2) - CS 20113 Avesnelles - 59361 AVESNES-SUR-HELPE

Contact: 03.27.56.11.11

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

LE QUESNOY

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007 59530 LE QUESNOY

Contact: 03.27.20.50.50

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

Le Jeune Bois - CS 60015 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Contact: 03.27.76.55.30

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

PECQUENCOURT NORD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 52500 59146 PECQUENCOURT

Contact: 03.27.99.80.00

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

CASSEL

La Cornette - CS 70250 59670 CASSEL

Contact: 03.28.42.43.33

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

PECQUENCOURT SUD

37 rue d'Estienne d'Orves - TSA 62501 59146 PECQUENCOURT

Contact: 03.27.99.80.20

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

LA GORGUE

736, rue de la Lys - CS 60018 59253 LA GORGUE

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Contact: 03.28.43.89.20

Du Lundi au Vendredi

URVILLERS

ZAC de l'Epinette - URVILLERS CS 60022 - Rue des Terres Noires 02315 SAINT-QUENTIN CEDEX

Contact: 03.23.04.56.00

Du Lundi au Vendredi

8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE



Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39





RAPPO

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT









RECETTES D'EXPLOITATION (EAU)

79.6 M€

RECETTES D'EXPLOITATION (ASSAINISSEMENT / GEPU)

85.6 M€

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE Noréade

EAU POTABLE 644 **COMMUNES**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 594 **COMMUNES**

RAPPORT **ANNUEL** D'ACTIVITÉ 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022

DIAN

387 000

ABONNÉS FN FAU POTABLE 287 000

LOGEMENTS DESSERVIS **EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

53.7

MILLIONS DE M³ D'EAU POTABLE DISTRIBUÉS

42

MILLIONS DE M³ D'EAU USÉE TRAITÉS **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** 503 **COMMUNES**

EAUX PLUVIALES 518 **COMMUNES**

11 000 km

DE CONDUITES DE DISTRIBUTION 7 200 km

DE RÉSEAUX DE COLLECTE

32,6 M€

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 44 M€

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

DÉFENSE **EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

476

COMMUNES

EAU: 2,25 €

ASSAINISSEMENT: 2,96 €

5.21 € TTC/m³

POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120M³/AN

11 900

POINTS D'EAU INCENDIE

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE



Sommaire

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOI	READE ASSAINISSEMENT 4
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE	5
EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION - ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DES REGIES	7
3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	9
3.1. LES COMMUNES ET LEURS UNITES DE DISTRIBUTION 3.2. LES COMMUNES ET LEUR RESEAU DE DISTRIBUTION 3.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE 3.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 3.5. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE 3.6. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	
4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	
4.1. LES OUVRAGES DE DEFENSE INCENDIE DES COMMUNES	
5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
5.1. LES COMMUNES ET LEURS AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT	
6. LES EAUX PLUVIALES	27
7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
7.1. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	28
8. LA FACTURE TYPE	29
8.1. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
9. SYNTHESE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	31
9.1. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	32

Edité le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES

NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT

Le SIDEN-SIAN est un syndicat mixte fermé portant plusieurs compétences à la carte, relatives au cycle de l'eau :

- Eau potable (Production et distribution)
- Assainissement collectif et non collectif
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Défense extérieure contre l'incendie
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

Son histoire débute en 1950 avec la création du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) et en 1971 avec la création du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) : une fusion des deux syndicats a été finalisée en 2009 pour former le SIDEN-SIAN.

Le SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical de 135 élus représentant le territoire de compétence qui se réunit au moins 4 fois par an, ainsi qu'un Bureau Syndical de 40 membres. Le SIDEN-SIAN a mis en place une Commission d'Appels d'Offres (CAO) ainsi qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avec des associations représentant les abonnés.

Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, le SIDEN-SIAN est doté depuis le 1er juillet 2019 de deux régies à simple autonomie financière :

SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Le Conseil d'Exploitation des régies Noréade est appelé à donner un avis préalable à l'ensemble des délibérations du Bureau et du Comité Syndical concernant le fonctionnement des régies. Il est composé des 40 membres du Bureau Syndical et de 3 membres représentant des associations de consommateurs.

Les régies Noréade ont pour mission de fournir en permanence aux abonnés une eau respectant les critères de potabilité avec un accès au service pour tous. Elles agissent également pour la préservation du milieu naturel et notamment des ressources en eau en assurant la collecte et le traitement des eaux usées. Pour le compte du SIDEN-SIAN, elles assurent également la gestion des ouvrages relevant de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et de la Défense Extérieure Contre les Incendies.

NOTRE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Permettre aux communes, quelle que soit leur taille, de disposer des capacités techniques et financières nécessaires au développement et au maintien d'un service public de distribution d'eau potable et d'assainissement au plus juste prix. Pour ce faire, nous réalisons de véritables investissements d'ouvrages publics d'intérêt général.

NOS ENGAGEMENTS

Intérêt général Qualité et continuité de service Transparence vis à vis du service rendu Proximité

NOS PRINCIPES D'ACTION

Solidarité Intercommunale
Transfert complet des compétences (Maîtrise d'ouvrage et exploitation)
Péréquation tarifaire
Exploitation directe des services

La direction générale et les services supports sont situés à WASQUEHAL. Le territoire de compétences regroupant les 723 communes adhérentes est couvert par 8 Centres d'Exploitation situés à AVESNELLES, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, CASSEL, LA GORGUE, LE QUESNOY, PECQUENCOURT NORD, PECQUENCOURT SUD et URVILLERS. Un centre de travaux à ORCHIES, ainsi qu'un Service Relation Abonnés à MONTIGNY-EN-OSTREVENT, viennent compléter le dispositif. (Voir carte page 8)

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE 2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COM

723 communes du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme font confiance au SIDEN-SIAN pour leur service d'eau potable et/ou leur service d'assainissement et font de notre syndicat le plus vaste groupement, en nombre de communes adhérentes, intervenant dans ces domaines en France.

Le nombre de communes adhérentes au SIDEN-SIAN par compétence transférée est le suivant :

Compétences transférées	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Communes exploitées par Noréade	Communes sous contrats de D.S.P.
Eau Potable (Production-Distribution)	641	644 (+3)	628	16
Assainissement Collectif	607 *	594 (-13)	570	24
Assainissement Non Collectif	517 **	503 (-14)	498	5
Gestion des Eaux Pluviales	520	518 (-2)	514	4
Défense Extérieure Contre l'Incendie	473	476 (+3)	476	-

Chiffre corrigé : Retrait de SUZY qui a fusionné avec CESSIERES en 2019 (non adhérente)

Chiffre corrigé: Retrait d'AUXI-LE-CHATEAUX au 01/01/2019 par arrêté du 02/07/2021

Au 1er janvier 2021, retrait de la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère (CACTLF) entrainant le retrait des compétences pour 21 communes : ACHERY (AC,ANC,GEPU), BERTAUCOURT-EPOURDON (AC,ANC), BRIE (AC,ANC,GEPU), CAUMONT (AC,ANC), COMMENCHON (AC,ANC), DEUILLET (AC,ANC), FOURDRAIN (AC,ANC), GUIVRY (EAU,AC,ANC), LA NEUVILLE-EN-BEINE (ANC), LIEZ (EAU,AC,ANC,GEPU), MANICAMP (AC,ANC), MAYOT (AC,ANC,GEPU), MONCEAU-LES-LEUPS (EAU), PIERREMANDE (AC,ANC,GEPU), QUIERZY (AC,ANC), ROGECOURT (AC,GEPU), SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS (AC,ANC,GEPU), SERVAIS (AC,ANC), TRAVECY (AC,ANC), UGNY-LE-GAY (AC,ANC), VILLEQUIER-AUMONT

Reprise de la compétence Gestion des Eaux Pluviales par les communes de MORBECQUE et STEENBECQUE en 2021.

Extension du périmètre d'intervention - Accroissement d'activité des Régies

Service Public d'Eau Potable				
Communes (Département)	Population INSEE 2018	Date adhésion	Adhérent via	
BERTRY (59)	2 210	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis	
BUSIGNY (59)	2 498	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis	
CLARY (59)	1 104	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis	
HONNECHY (59)	559	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis	
MAUROIS (59)	402	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis	
SAINT-BENIN (59)	344	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis	

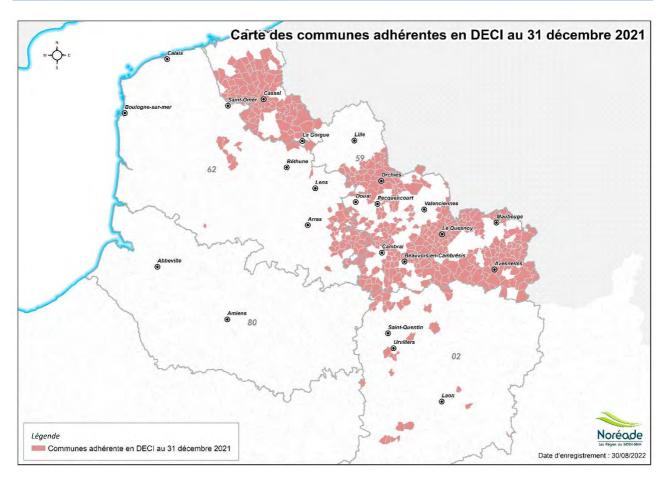
Les communes de BUSIGNY, CLARY, HONNECHY et MAUROIS ont adhéré avec un contrat de DSP en cours.

Soit un poids total de population de 2 554 habitants concernant la compétence Eau Potable repris en exploitation en 2021 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau.

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)				
Communes (Département)	Population INSEE 2018	Date adhésion		
COUCY-LES-EPPES (02)	638	01/01/2021		
GROUGIS (02)	349	01/01/2021		
NEUFCHATEL-SUR-AISNE (02)	428	01/01/2021		



Service Public d'Assainissement Collectif (AC), Assainissement Non Collectif (ANC), Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)				
Communes	Population INSEE 2018	Compétence(s)	Date adhésion	Adhérent via
BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (59)	434	AC, ANC, GEPU	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis
BUSIGNY (59)	2 498	AC, ANC, GEPU	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis
CLARY (59)	1 104	AC, ANC, GEPU	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis
DEHERIES (59)	40	GEPU	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis
HONNECHY (59)	559	GEPU	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis
RAISMES (59)	12 533	AC, ANC, GEPU	01/01/2021	C.A. de la Porte du Hainaut
SAINT-BENIN (59)	344	AC, ANC, GEPU	01/01/2021	C.A. du Caudrésis et du Catésis
VAUXAILLON (02)	545	AC	01/01/2021	Commune

Publié le



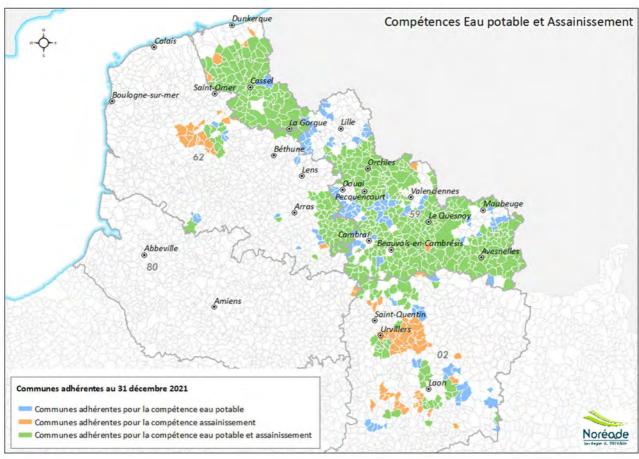
Communes en Délégation de Service Public

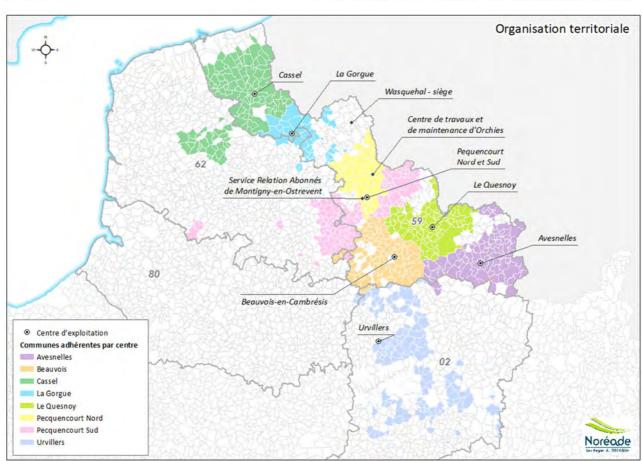
Certains territoires sont gérés dans le cadre des contrats de délégation conclus avant la date d'adhésion au SIDEN-SIAN (Tableau présenté par compétence et par date d'échéance du contrat) :

Communes	Structure Intercommunale d'origine au 01/01/2022	Population INSEE 2018	Exploitant du service	Échéance du contrat	
Service Public d'Eau Potab	le: 16 communes	TOTAL: 55 518			
AVELIN	AVELIN		CUEZ	24 /42 /2024	
PONT-A-MARCQ	-	2 992	SUEZ	31/12/2021	
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	Communauté de Communes	1 704	SUEZ	31/12/2021	
PHALEMPIN	Pévèle Carembault	4 817	SUEZ	31/12/2021	
OSTRICOURT		5 393	SUEZ	31/12/2021	
THUMERIES	-	3 925	SUEZ	31/12/2021	
SOMAIN	Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	12 290	Véolia Eau	31/12/2022	
BUSIGNY *	Communauté d'Agglomération	2 498	SUEZ	31/12/2022	
CAUDRY	du Caudrésis et du Catésis	14 630	SADE	30/06/2023	
BOIRY-NOTRE-DAME	Communauté de Communes	455	Véolia Eau	31/12/2023	
PELVES	OSARTIS Marquion	759	Veolia Ead	3171272023	
OPPY	Communauté de Communes OSARTIS Marquion	403	Véolia Eau	09/01/2028	
CLARY *		1 104	Véolia Eau	14/12/2031	
HONNECHY *	Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	559	Véolia Eau	14/12/2031	
MAUROIS *		402	veotia Lau	14/12/2031	
ARLEUX-EN-GOHELLE	Communauté de Communes OSARTIS Marquion	875	Véolia Eau	08/03/2036	
Service Public d'Assainissen	nent Collectif: 24 communes	TOTAL: 85 803			
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	Communauté de Communes	1 704	CHEZ	24 /42 /2024	
PHALEMPIN	Pévèle Carembault	4 817	SUEZ	31/12/2021	
RAISMES *	Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	12 533	SUEZ	30/06/2023	
CHEMY		779			
GONDECOURT	Communauté de Communes Pévèle Carembault	4 086	SUEZ	31/12/2024	
HERRIN		430			
ANICHE		10 230			
AUBERCHICOURT		4 562			
BRUILLE-LEZ- MARCHIENNES		1 371			
ECAILLON		1 949			
HORNAING		3 583			
LEWARDE		2 450			
LOFFRE		735			
MARCHIENNES	Communauté de Communes	4 650	Véolia Eau	31/12/2026	
MASNY	Coeur d'Ostrevent	4 170			
MONCHECOURT		2 532			
MONTIGNY-EN-OSTREVENT		4 830			
SOMAIN		12 290			
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES		533			
VRED		1 381			
WANDIGNIES-HAMAGE		1 327			
WARLAING		597			
MORBECQUE		2 560	SUEZ	31/03/2027	
STEENBECQUE		1 704	JULL	31/03/202/	

^{*} Adhésion en 2021

Carte des communes adhérentes au SIDEN-SIAN





3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le patrimoine Eau Potable du SIDEN-SIAN au 31/12/2021 en guelgues chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2021
Ouvrages de production d'eau potable	281
Unités de traitement d'eau potable	27
Ouvrages de stockage (Réservoirs et citernes)	316
Linéaire de canalisation d'eau potable	11 032 km

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
D101	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année (recensement INSEE 2018 pour l'année 2021)	921 081	926 296	941 868	948 270

Indicateur	2018	2019	2020	2021
P155.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	1,23	1,59	1,12	1,38

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'eau potable pour l'année 2021 s'élève à 533 pour 386 663 abonnés (pour rappel en 2020, il y avait 429 réclamations pour 383 516 abonnés).

3.1. Les communes et leurs unités de distribution

Le territoire desservi par le SIDEN-SIAN en eau potable est divisé en **Unités de Distribution Intercommunales (UDI)**. Chaque UDI est un secteur de distribution d'eau potable dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Cette eau peut être issue de points de production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau, de transferts venant d'autres UDI ou d'achats d'eau en gros auprès d'autres collectivités.

Le bilan de la production d'eau potable des UDI en 2021

Nombre des U.D.I.	219
Volume d'eau traitée produit en 2021	47 764 874 m3
Volume d'eau acheté en gros en 2021	5 892 036 m3
Volume d'eau vendu en gros en 2021	2 738 831m3

L'évolution des volumes mis en distribution dans les UDI (période 2012 - 2021)

Total en m3 des volumes d'eau traitée produits et des volumes d'achat d'eau en gros.



Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

La protection de la ressource en eau potable

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est déterminé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon l'indicateur de performance ci-dessous.

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,06	71,89	72,10	72,21

L'évolution de cet indicateur ne tient pas uniquement compte de l'avancement de la protection de la ressource en eau mais est également tributaire de l'état des ouvrages de production repris dans le cadre d'adhésion de nouvelles communes, souvent avec des forages moins bien protégés, ce qui explique sa variation, bien que les captages aient un niveau croissant de protection.

Eau prélevée en 2021	Volume en m3
Eau souterraine prélevée (99,47 %)	48 017 348
Eau superficielle prélevée (0,53 %)	258 083
Total	48 275 431

La performance des réseaux de distribution d'eau potable

Le bilan des volumes relatifs à la production d'eau potable

Volumes 2021	Total / m3
Volume d'eau potable vendu au cours de l'exercice	39 752 878
Volume consommé sans comptage (essais incendie)	168 310
Volume d'eau de service des installations de production	510 557
Volumes de service (purge, nettoyage réservoirs, analyseurs de chlore)	521 834
Volume de vente d'eau en gros	2 738 831
Volume d'eau traitée produite	47 764 874
Volume d'achat d'eau en gros	5 892 036

L'évolution des volumes d'eau vendus sur la période 2012 - 2021

Total en m3 des Volumes d'eau potable vendus et des Volumes de vente d'eau en gros. L'augmentation du volume d'eau vendu à partir de 2015 est proportionnelle à l'augmentation du nombre d'abonnés.



Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

- LU---

Performance des réseaux de distribution de la Régie SIDEN-SIA

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	76,60	76,69	75,42	80,44

L'adhésion de nouvelles communes pouvant présenter un rendement médiocre peut faire fluctuer à la baisse cet indicateur. L'indicateur est aussi impacté par la crise sanitaire COVID-19 avec un taux de lecture des compteurs abonnés plus faible et la prise en compte d'estimations sur une partie des consommations plus importantes qu'habituellement.

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/Km/jour)	3,31	3,39	3,52	2,71
	Indicateur	2018	2019	2020	2021

La qualité de l'eau potable distribuée

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	99,96	99,95	99,99	99,97

Sur 15 659 paramètres microbiologiques analysés, 4 ont été déclarés non conformes.

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	99,79	99,90	99,88	99,88

Sur 344 605 paramètres physico-chimiques analysés, 401 ont été déclarés non conformes.

Les résultats des contrôles sanitaires officiels témoignent d'une très bonne qualité microbiologique et physico-chimique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation actuelle.

Les taux de conformité inférieurs à 100% sont dus à des dépassements ponctuels solutionnés ou en cours de résolution par des actions correctives systématiques et immédiates.

Les ouvrages de stockage d'eau potable dans les UDI

Les dates de nettoyage et désinfection des ouvrages de stockage sont reprises en annexe du rapport.

En 2021, sur les 316 réservoirs et citernes, 15 réservoirs n'ont pas pu être nettoyés pour diverses causes : problème d'accès, travaux en cours, rénovation prévue...

Ouvrages de stockage des communes adhérentes

Nombre d'ouvrages de stockage d'eau potable au 31/12/2021	Volume total de stockage
316	171 096 m³

ID: 059-200030633-20221020-2022_129-DE

3.2. Les communes et leur réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

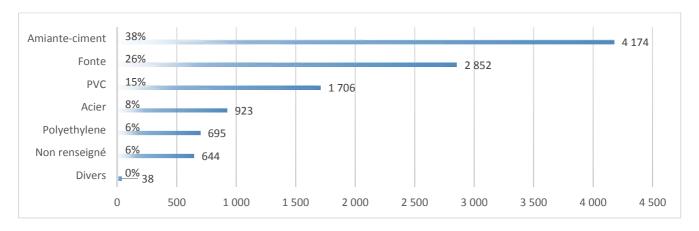
L'indicateur P103.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux	10 / 10
A	Procédure de mise à jour des plans	10 / 10 5 / 5 15 / 15 12 / 15 10 / 10 10 / 10 10 / 10 10 / 10 10 / 10 10 / 10
В	Inventaire des réseaux avec les diamètres, les matériaux	15 / 15
D	Inventaire des réseaux avec date ou période de pose	5 / 5 15 / 15 12 / 15 12 / 15 25) 10 / 10 ouvrages 10 / 10 teur 10 / 10 e 10 / 10 parations, 10 / 10
	Les plans précisent la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges)	10 / 10
	Existence et mise à jour annuel des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages	10 /10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 / 10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur	10 / 10
С	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de fuite	10 / 10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (Réparations, travaux,)	10 / 10
	Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations	10 /10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0 / 5

L'obtention des 15 points en A est nécessaire pour ajouter les points de la section B L'obtention des 40 points en A + B est nécessaire pour ajouter les points de la section C

		Indicateur	2018	2019	2020	2021
P1	103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable /120	102	102	102	112

Répartition des matériaux des canalisations par Km de réseau



Répartition des diamètres des canalisations en millimètre par Km de réseau

